

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### **Conditions générales :**

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### **Pharmacie :**

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### **Radiologie et Biologie :**

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### **Optique :**

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### **Rééducation :**

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### **Dentaire :**

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### **Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### **Adresses Mails utiles**

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

139-186

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 16 99 Société : R.A.M

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : BELMIR SALAH

Date de naissance : 01/07/53

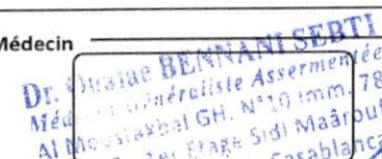
Adresse : COT AI MOUSTAKBAE N° 55

SIDI MAAROUF CASABLANCA

Tél. : 066 193 28 66 Total des frais engagés : 418,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/11/2022

Nom et prénom du malade : BELMIR SALAH

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : My opre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 30 NOV. 2022

Signature de l'adhérent(e) :

MI MI 2022

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16/11/22	268,70

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

**Dr. Ouafae BENNANI SEBTI**  
**Médecine Générale**

Ex. Médecin Chef du service de médecine Hôp. Sidi Sofi

Ex. Médecin Chef du Centre de Santé El Hank

Expert Assermenté près les Tribunaux

**Echographie**

**الدكتورة وفاء بناني السبتي**

**الطب العام**

طبيبة رئيسية سابقا بقسم الطب العام

بمستشفي سيدى الصوفى

طبيبة رئيسية سابقا بمستوصف العنق

خبيرة محلقة لدى المحاكم

الشخص بالصدى

Casablanca, le : 14/11/2022

**Ordonnance**

MR; SALAH

BELMIR

78,20

1B

1) LOREUS

PTAKHICF01/27/14 MOSTAKBAL  
 Dr. Chahid: El Ouazzani Radia  
 Diplôme de l'ULG - Casablanca  
 75, Lot Al Moustakbal Sidi Maârouf  
 Casablanca - Tél. 05 22 97 53 08  
 NPE: 092325931 - Tel: 00283412700028

AN9,10

2p

x 1 Mg.

2) Rivotril 0,05%

2A 40

2 p/ML

x 2 Mg.

Miflamine 200

1 ap - 1 aplj

x 2 Mg.

Dr. Ouafae BENNANI SEBTI  
Médecine Générale Assermentée  
Hôpital GH. N° 10 Imm. 78  
El Hank - Casablanca  
Téléphone: 0522 97 21 39

المستقبل 10 - عمارة 78 - الشقة 5 - الطابق الأول - سيدى معروف - الدار البيضا - الهاتف : 05 22 97 21 39  
 Al Moustakbal GH N° 10 - Imm. 78 - Appt 5 - 1er étage - Sidi Maârouf - Casablanca - Tél.: 05 22 97 21 39

6 118001 030255

MIFLASONE® 200 µg

Poudre pour

inhalation en gélule

PPV : 71.40 DH

90.182.672-A

N° du Lot

Date Per.

P.P.V: 119,10 DH

PPV: 78DH20

PER: 05/24

LOT: L1790-2